

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

## PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03

AVIS est donné aux personnes intéressées des zones visées C03-02 et C03-03 de l'arrondissement de Saint Léonard et à celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint Léonard et de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03 visant la construction d'un bâtiment commercial isolé en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875 rue Bélanger, dans les zones C03-02 et C03-03, lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec.

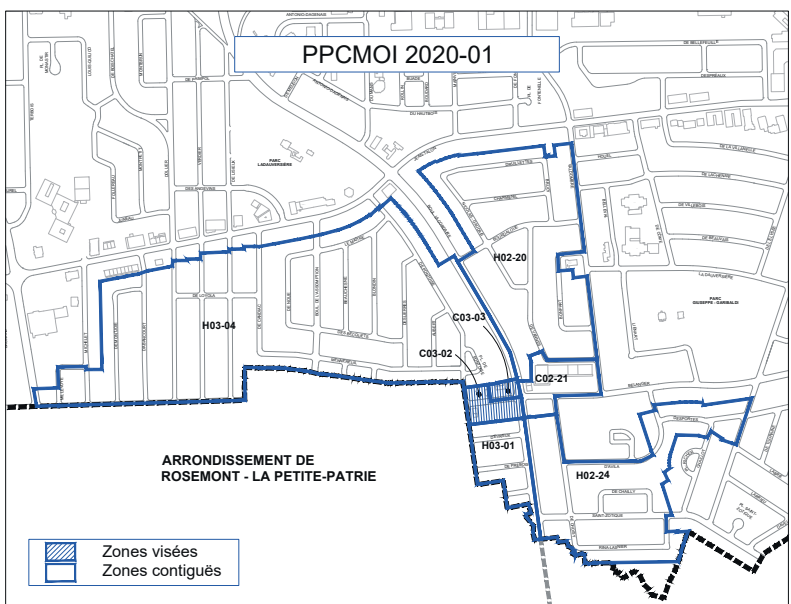
L'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution qui était prévue le 18 mars 2020 a été annulée compte tenu de la pandémie de la COVID-19. Lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, le conseil d'arrondissement a autorisé le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020.

Cette consultation écrite se déroulera du **17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : [accesdocstleonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:accesdocstleonard@ville.montreal.qc.ca) ou Division du greffe, arrondissement de Saint Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment commercial isolé afin de relocaliser une pharmacie et un bureau de dentiste présentement situés dans un bâtiment exproprié dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875 rue Bélanger, à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue Bélanger.

Ce premier projet de résolution vise les zones Commerce C03-02 et C03-03 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant aux usages autorisés, à la hauteur maximale en étages, à la marge avant, marge latérale, au rapport plancher/terrain et à l'aménagement d'une allée de circulation. Les personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Le premier projet de résolution, la présentation relative à ce premier projet de résolution et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement ([montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)).

Montréal, le 9 juin 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)